

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mardi 20 mai 1980

La séance est ouverte à 2 heures.

● (1405)

AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

LE TRANSPORT MARITIME

LE TRANSPORT MARITIME DES SOURCES D'ÉNERGIE ET D'AUTRES PRODUITS CANADIENS—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. J. M. Forrestall (Dartmouth-Halifax-Est): Madame le Président, en vertu de l'article 43 du Règlement, je prends la parole au sujet d'une affaire urgente, soit la situation critique des pourparlers en cours entre le gouvernement canadien et les gouvernements mexicain et japonais.

Étant donné que les entreprises canadiennes pourraient réaliser des millions de dollars de bénéfices et que des centaines de nouveaux emplois pourraient être créés pour les marins canadiens à la suite des entretiens avec le Mexique au sujet de l'expédition du pétrole, et avec le Japon au sujet de nouvelles expéditions de houille, et que le Canada doit chercher constamment à atteindre les objectifs des arrangements 40-40-20 fixés par la CNUCED pour le transport maritime des marchandises, je propose, appuyé par le député de Central Nova (M. MacKay):

Que la Chambre demande instamment au gouvernement d'expliquer au cours de ces pourparlers que le Canada juge souhaitable de se rapprocher de la formule de la CNUCED pour le transport maritime de ces ressources énergétiques et de toutes les autres marchandises canadiennes.

Mme le Président: Pour mettre en discussion une motion de ce genre, il faut le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

L'AGRICULTURE

LES MESURES D'AIDE AUX AGRICULTEURS EN CAS DE SÉCHERESSE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Charles Mayer (Portage-Marquette): Madame le Président, j'invoque l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire urgente et importante.

Étant donné que pendant plus de deux mois les provinces des Prairies n'ont pas eu de précipitations importantes, que pen-

dant ce temps la température a été supérieure à la normale, que, d'après les prévisions à long terme, la chaleur et le temps sec vont persister, et que ces conditions atmosphériques ont entraîné une pénurie d'eau, une très faible germination des semis et l'assèchement des pâturages destinés aux ruminants, je propose, avec l'appui du député de Kindersley-Lloydminster (M. McKnight):

Que le gouvernement fédéral prenne des mesures immédiates, par l'intermédiaire d'organismes fédéraux comme celui qui est chargé d'appliquer la loi sur le rétablissement agricole des Prairies, pour aider à coordonner les initiatives déjà prises par les différents niveaux de gouvernement dans l'Ouest, en vue d'utiliser au mieux les ressources encore disponibles en eau, provendes et pâturages.

Mme le Président: Cette motion requiert le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LE DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL—L'ÉTUDE DES PROPOSITIONS DE LA COMMISSION BRANDT—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Bob Ogle (Saskatoon-Est): Madame le Président, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire importante et urgente qui concerne non seulement notre pays mais aussi le monde entier.

Étant donné les mesures d'urgence que la Commission Brandt chargée des questions relatives au développement international vient de préconiser dans son rapport intitulé «Nord-Sud: Un programme pour la survie», et étant donné la tenue très prochaine d'une réunion extraordinaire de l'assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies qui se penchera sur le sujet, je propose, avec l'appui du député d'Oshawa (M. Broadbent):

Que la Chambre s'emploie activement à organiser, dès que possible, un débat spécial sur les propositions du rapport Brandt afin de sensibiliser davantage les Canadiens aux questions qui sont traitées de manière si éloquente dans ce document et que le gouvernement canadien puisse s'affirmer en connaissance de cause lors des réunions qui auront lieu dans les différentes instances internationales sur les mesures d'urgence préconisées dans ce rapport.

Mme le Président: Cette motion ne peut être mise en délibération qu'avec le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.